

## **STATUTS DE LA SASU 2D2LD**

SASU au capital de :1 000.00 Euros

Dont le siège social est situé : 23, Rue de la Gleurie – 95640 BREANCON

Le soussigné,

Monsieur Loïc SARAUD demeurant 23, Rue de la Gleurie – 95640 BREANCON

Né le 3 juin 1992 à Montbrison (42), de nationalité française

### **Article 1 : FORME**

Il est formé par le propriétaire des actions ci-après créées une société par actions simplifiée régie par le code de commerce ainsi que par les présents statuts.

Elle fonctionne indifféremment sous la même forme avec un ou plusieurs actionnaires.

Elle ne peut procéder à une offre au public de titres financiers ou à l'admission aux négociations sur un marché réglementé de ses actions. Elle peut néanmoins procéder à l'offre de titres financiers, à condition que le montant par investisseur ou que la valeur nominale du titre dépasse les seuils fixés par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

### **Article 2 : OBJET DE LA SOCIETE**

La société a pour objet en France et dans tous les pays du monde, directement ou indirectement :

Activité de conseils, d'accompagnement et de créations éditoriales de réseaux sociaux, écritures et rédactions d'articles, conseil autour de l'univers des courses de chevaux, prospection commerciale relative au cheval et à la gestion d'étalons, courtage de chevaux et toutes opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

### **3 : DENOMINATION SOCIALE**

La dénomination sociale de la société est **2D2LD**

La société prend pour nom commercial **LS RACING**

Tous actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses doivent indiquer la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement et lisiblement des mots "Société par actions simplifiée" ou des initiales "SASU" Et de l'énonciation du capital social.

### **Article 4 : SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est fixé :23, Rue de la Gleurie – 95640 BREANCON. Il peut être transféré en tout autre endroit par simple décision de la Présidence et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des actionnaires.

### **Article 5 DUREE**

La durée maximale est fixée à 99 années (quatre-vingt-dix-neuf ans) à compter de son immatriculation au registre de Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée et de prorogation prévus par les présents statuts.

### **Article 6 : APPORTS**

6.1 – apports en numéraire

Le soussigné fait les apports suivants à la société :

Monsieur Loïc SARAUD a souscrit la somme de 1 000 euros en numéraire

TOTAL DES APPORTS EN NUMERAIRE 1 000 euros en numéraire.

Correspondant à 100 (cent) actions de 10 (dix) euros entièrement souscrites et libérées.

L'associé décide de ne pas recourir à un commissaire aux apports.

#### **Article 7 : CAPITAL SOCIAL D'ORIGINE**

Le capital social d'origine est fixé à la somme de 1 000 Euros (mille euros) et divisé en cent actions (100) d'une valeur de dix euros (10 Euros) chacune, de même catégorie, numérotées de 1 à 100, attribuées aux associés en proportion de leurs apports, à savoir :

- Monsieur Loïc SARAUD à concurrence de 100 actions, numérotées de 1 à 100, en rémunération de ses apports, soit 100% du capital.

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, soit 100 actions.

#### **Article 8 : PRESIDENT ET ORGANES DIRIGEANTS**

La société est représentée à l'égard des tiers, dirigée et administrée par un Président, personne physique ou morale, associé ou non, de la Société

La durée des fonctions de Président est indéterminée

Le premier Président est Monsieur Loïc SARAUD 23, Rue de la Gleurie – 95640 BREANCON

#### **Article 9 : DECISIONS DE L'ASSOCIE**

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société unipersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre côté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

#### **Article 10 : ANNEE SOCIALE – INVENTAIRE**

L'année sociale commence le 01 janvier pour finir le 31 décembre de chaque année.

Par exception, Le premier exercice sera clos le 31 décembre 2021.

#### **Article 11 : COMPTES SOCIAUX**

Le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique, Président.

Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

#### **Article 12 : FRAIS, FORMALITES DE PUBLICITE**

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et à leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à BREANCON, en cinq exemplaires originaux

10 juillet 2025

